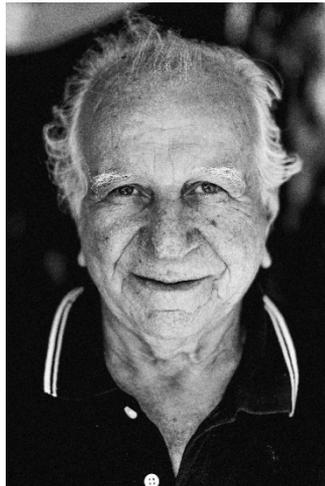




**MÉDIATION
PART'ÂGE**

Notre vision de l'humain: le respect de la vulnérabilité



La vie nous confronte à des réalités : **avancée en âge, maladie, handicap, dépendance**. Ces réalités engendrent parfois des tensions relationnelles en famille, avec ou au sein des institutions - *particulièrement cruciales en ce moment de **crise sanitaire COVID19** (injonctions paradoxales, difficultés à faire appliquer les consignes, burn-out...)*.

L'Association **Médiation Part'Âge** (MPA) vous accompagne pour prévenir, gérer ces conflits et faciliter les prises de décision.



**MÉDIATION
PART'ÂGE**

Un peu d'histoire.

En **2007**, suite à un colloque de la Fédération Nationale de la médiation et des espaces familiaux, tenu en octobre, un groupe de médiateurs familiaux :

- ✓ réfléchit aux difficultés relationnelles rencontrées par les familles et les institutions dans le cadre de l'avancée en âge
- ✓ identifie la pertinence de la médiation pour y répondre
- ✓ se forme à la spécificité de ce champ et adapte ses pratiques de médiation

Fin **2015**, le groupe se constitue en Association Nationale, régie par la loi de 1901, pour se donner un statut juridique et faciliter les rapports de partenariats. Née en Ile de France et dans la région Centre, l'Association développe progressivement des antennes régionales.

Qui sont les médiateurs de MPA ?

Des professionnels **diplômés**, titulaires du diplôme d'Etat de médiateur familial ou du diplôme universitaire de médiation

- ✓ Des professionnels **formés** à l'écoute, à la gestion des conflits, à la recherche de solutions concrètes et **aptés** à travailler avec **tous les acteurs impliqués** dans le cadre de **situations complexes**
- ✓ Des professionnels qui travaillent en **binôme**

Quelle est la force de MPA ?

- ✓ **La pluridisciplinarité** de l'équipe, dont les médiateurs proviennent de champs professionnels divers : médical, social, juridique, psychologique, et exercent leur profession en structure associative ou en structure libérale
- ✓ **La réactivité** pour mettre en place rapidement les accompagnements proposés et intervenir sur des situations complexes aux enjeux multiples
- ✓ **La souplesse de fonctionnement** qui permet de travailler avec tous les acteurs concernés et de s'adapter à la singularité de la situation.
- ✓ **L'indépendance** vis-à-vis des familles, des professionnels, des institutions qui favorise la liberté de parole.



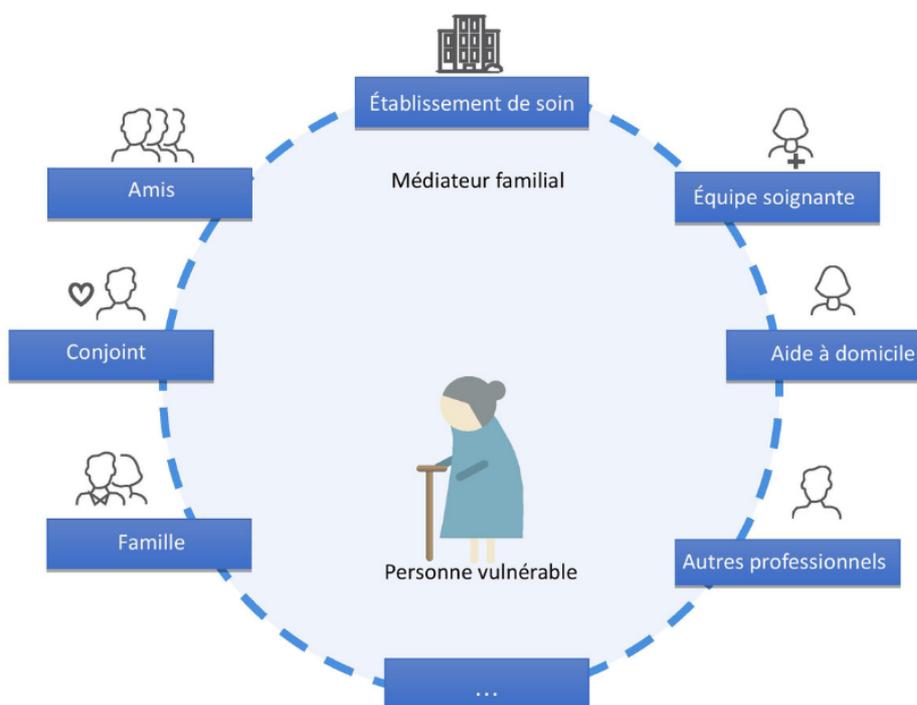
L'Association Médiation Part'Âge propose la médiation

De quoi s'agit-il ?

La médiation est un processus de prévention et de gestion des conflits fondé sur l'autonomie et la responsabilisation des personnes. C'est un temps d'écoute, d'échange et de négociation en présence d'un médiateur diplômé et qualifié, tenu à la confidentialité, qui donne sens au conflit pour produire des changements positifs.

Cette démarche s'adresse aux professionnels, aux établissements ainsi qu'à tous les membres des familles.

Avoir recours à la médiation familiale dans un contexte de vulnérabilité



Quand ?

- Lorsqu'il existe des tensions ou des difficultés de dialogue entre la personne vulnérable et sa famille.
- Lorsqu'il existe des tensions ou des difficultés de dialogue entre la personne vulnérable, sa famille et l'institution.
- Lorsqu'il est utile de faciliter les relations en équipe et de renforcer le climat de confiance dans l'entourage de la personne vulnérable ou dans l'établissement.
- A tout moment, en complément ou en dehors d'une procédure judiciaire.

Comment ?

- Le médiateur est un tiers neutre, extérieur à l'institution, ce qui renforce l'impartialité et l'indépendance attendue des participants à la médiation.
- Il intervient rapidement dans un cadre précis défini en concertation avec l'ensemble des personnes concernées (élaboration d'une convention).
- Il s'inscrit en complémentarité du travail relationnel des travailleurs sociaux, éducateurs, aidants auprès des personnes vulnérables et de leur famille.
- Il est tenu à la confidentialité : en aucun cas, il ne peut rendre compte du contenu des entretiens.
- Il conduit un processus de médiation qui est limité dans le temps et oriente en cas de besoin vers d'autres professionnels.
- Il travaille sur la base d'entretiens individuels et collectifs.
- Il travaille avec l'ensemble des personnes concernées par la situation pour :
 - clarifier le rôle et la place de chacun,
 - leur faire exprimer leurs vécus, ressentis et renouer le dialogue,
 - les accompagner dans la recherche de solutions concrètes.
 - au besoin les aider à la rédaction d'un écrit reprenant les engagements de chacun.

Combien ?

Si la médiation est prise en charge par un établissement (Foyer, Ehpad, Maison de retraite...), la rétribution du médiateur fera l'objet d'une convention entre ce professionnel et l'établissement.



Pour les professionnels qui œuvrent dans un contexte de vulnérabilité.

Les groupes de parole :

- Permettent l'expression des participants dans un cadre sécurisé,
- Ouvrent un espace pour libérer la parole de personnes concernées par les mêmes préoccupations à un moment donné de leur vie,
- Favorisent les échanges entre les participants,
- Aident les personnes à mieux vivre les situations difficiles qu'elles rencontrent.

L'analyse des pratiques :

- Permet de développer une posture réflexive sur ce que chacun fait dans sa pratique.
- S'appuie sur une interrogation professionnelle dès lors que le professionnel est en permanence confronté à des questions d'ordre **éthique, déontologique, méthodologique, institutionnelle**, ainsi qu'à des **impasses, résonances ou blocages**.
- Aide le professionnel à mieux "penser" et à mieux "vivre" les situations complexes qu'il rencontre.

Le but de ces groupes de réflexion :

- Développer la réflexion sur l'action dans un cadre éthique défini,
- Libérer la parole sur des conditions de vie ou de travail difficiles (crise sanitaire, injonctions paradoxales, surmenage...)
- Trouver des solutions grâce aux échanges d'expériences,
- Approfondir ses connaissances et en acquérir de nouvelles,
- Améliorer ses techniques,
- Sortir de l'isolement par le partage,
- Créer une solidarité et des synergies entre participants.

Les participants peuvent être des membres des familles ou des professionnels confrontés à un contexte de vulnérabilité.



**MÉDIATION
PART'ÂGE**

L'Association Médiation Part'Âge propose la formation

Par différentes interventions de sensibilisation et de formation à la médiation dans un objectif de prévention et de gestion des conflits.

Quels intervenants ?

- Des **médiateurs qualifiés pour être formateurs**
- Provenant de **champs professionnels divers**-(médical, social, juridique, psychologique)
- Exerçant leur profession en **structure libérale ou associative**
- Apportant **adaptation, richesse et créativité**
- Travaillant avec des **organismes de formation divers**

Quels publics?

- Médiateurs familiaux ou généralistes
- Professionnels du secteur médico-social
- Professionnels du secteur juridique et judiciaire
- Particuliers : retraités, aidants, personnes qualifiées...

Quels contenus ?

- La gestion de conflits
- L'écoute active, la communication constructive et bienveillante
- L'approche systémique
- La médiation : sensibilisation, étapes d'un processus
- Les spécificités de la médiation dans un contexte de vulnérabilité
- L'aide aux aidants
- La préparation à la retraite...



**MÉDIATION
PART'ÂGE**

06 42 17 10 31

mediationpartage@gmail.com

mediationpartage.fr